



Remplacement d'élus démissionnaires

Par Fabrod

Bonjour,

Si 1/3 des membres d'un conseil municipal démissionne (commune de près de 12.000 habitants) dans le but de créer de nouvelles élections, sachant qu'il n'y a pas de réserve de liste de la majorité le maire peut-il contrer cela en faisant monter des personnes de la réserve de la liste de l'opposition?

Merci par avance pour votre réponse.
Cordialement,

Fabrice Rodriguez